

MOT DU MAIRE – TAXES MUNICIPALES 2022

Cantley, le 25 janvier 2022

Chères citoyennes et chers citoyens de Cantley,

Dans un souci de transparence et afin de bien comprendre votre compte de taxes municipales, je tenais à vous expliquer, avant l'adoption officielle en séance tenante, ce qui nous a mené, les conseillers et moi-même, à notre prise de décision concernant les taxes municipales de 2022 pour la municipalité de Cantley.

Explication du compte de taxes

Tout d'abord, je crois très important de comprendre ce qui compose sa facture de taxes municipales. Celle-ci est composée de 4 éléments principaux :

1. **La valeur au rôle**, ou en d'autres termes, la *juste valeur* ou la *valeur réelle* de votre propriété. Cette juste valeur est déterminée par les évaluateurs de la MRC des Collines-de-l'Outaouais selon les conditions du marché immobilier au 1^{er} juillet de l'année qui précède le dépôt du rôle, soit le 1^{er} juillet 2020. Cette valeur a augmenté d'environ 13 % en 2022 (nouveau rôle).
2. **Le taux de taxation**, c'est-à-dire le taux qui sera appliqué sur votre valeur au rôle et qui permettra de calculer votre montant de taxe foncière générale à payer. Ce montant représente habituellement entre 80 % et 90 % de votre facture totale. Le taux de taxation qui a été établie par la Municipalité de Cantley est de 0,7393 \$ par tranche de 100 \$ de valeur imposable. Les taxes qui en découlent représentent plus de 63 % des revenus de Cantley. Notre municipalité est donc très dépendante de cette taxe. Nous tenterons d'établir des stratégies pour diversifier nos sources de revenus pour les années à venir.
3. **La taxe sur les ordures, le compost et le recyclage**. Cette taxe fixe, au montant de 270 \$, est contrôlée par la Municipalité de Cantley et permet principalement de couvrir les dépenses liées aux 3 services de collecte des matières résiduelles des citoyens.
4. **Les règlements d'emprunts**. Il s'agit, pour la plupart, d'emprunts bancaires à long terme effectués par la Municipalité pour satisfaire des besoins importants en infrastructures (ex. : achat d'un camion incendie, réfection de rues, CCM, etc.). Ces emprunts portent intérêt à des taux variés et ont des échéances différentes. Ces taux sont déterminés par les institutions financières et selon le marché. Le capital et les intérêts à rembourser annuellement font partie intégrante de votre facture de taxes 2022 et représentent environ 2.7 % de l'augmentation annuelle de votre facture de taxes.

Augmentation des dépenses municipales

Afin de maximiser le rendement des activités de la municipalité, les dépenses de tous les services ont été analysées de façon détaillée. Ainsi, malgré une population qui augmente constamment et donc une demande en services qui continue de grandir, nous avons été en mesure de couper quelques dépenses jugées moins prioritaires.

Cela dit, malgré les coupures effectuées, les dépenses totales projetées pour l'année 2022 sont en hausse en comparaison à celles prévues pour 2021. Cette hausse des dépenses est principalement expliquée par :

- l'augmentation de plus de 7 % de notre quote-part à la MRC des Collines-de-l'Outaouais (total d'environ 3 951 045 \$ en 2022, dont un montant de 2 775 821 \$ pour la sécurité publique);
- l'augmentation généralisée des coûts de fonctionnement, principalement due à l'inflation et à la pandémie (ex. : salaires, assurances, entretien des rues, etc.);
- l'augmentation des coûts de financement liés aux emprunts bancaires.

Rappelons également que les taxes municipales n'ont pas subi d'augmentation depuis plus de 10 ans et qu'il n'y a plus de « Surplus accumulé » dans les coffres de la municipalité.

Décision du conseil municipal

À la lumière des informations obtenues et des analyses qui ont été présentées aux membres du conseil municipal et dans le but de favoriser une saine gestion des finances de la municipalité de Cantley à court, moyen et long terme, le conseil a décidé de :

- conserver la pleine valeur au rôle, déterminée par la MRC des Collines-de-l'Outaouais, dans le calcul de perception des taxes;
- conserver le même taux de taxation qu'en 2021, soit un montant de 0,7393 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation pour les immeubles « résidentiels » et de 1,1599 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation pour les immeubles non résidentiels;
- conserver le même montant de taxation pour les ordures, le recyclage et le compost.

Bien que je sois très conscient que ces mesures génèrent une augmentation de taxes importante pour la majorité de la population de Cantley, j'espère sincèrement, du moins, que ces explications permettront de répondre à vos questions et favoriseront une implication citoyenne encore plus grande au sein de notre municipalité.

Je vous invite à nous faire parvenir vos questions par courriel à communications@cantley.ca en vue des séances extraordinaires qui se tiendront le 28 janvier prochain dès 12 h 10 via Zoom en lien avec le budget et les taxes municipales.

Merci,

David Gomes
Maire de Cantley

– 30 –

Krystelle Walsh
Responsable des communications
819 827-3434, poste 6838
communications@cantley.ca

Une nature accueillante